

# Une soixantaine de postulants à la candidature en lice

Page 3

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

APN  
L'immunité parlementaire  
levée pour Tliba mais  
maintenue pour Benhamadi

Page 3

Quatorzième année - N° 4889 - Jeudi 26 septembre 2019 - Prix : 10 DA

Deuxième jour de la visite d'Ahmed Gaid Salah à la 3<sup>e</sup> Région militaire

## «Déterminés à accompagner le peuple algérien sans relâche»

Page 2

### Le premier tour de la présidentielle américaine a commencé

Par Mohamed Habili

Après bien des hésitations et des reports pour des temps meilleurs, les représentants démocrates, emmenés par Nancy Pelosi, la présidente de la Chambre, se sont finalement décidés à enclencher le processus devant mener à la destitution de Donald Trump si bien sûr il allait jusqu'à son terme. Ce qui est loin d'être gagné. Dans toute l'histoire des Etats-Unis, il n'y a eu que trois tentatives de ce genre, dont de plus aucune n'a abouti. Toutefois, celle qui a été lancée contre Richard Nixon dans les années 1970 aurait été couronnée de succès n'était la démission en quelque sorte préventive du mis en cause. Les deux autres fois, la première impliquant Andrew Johnson en 1868, ce qui tout de même fait un bail, et la seconde, plus récente, engagée contre Bill Clinton, ont été mises en échec par le Sénat, dominé dans les deux cas par des majorités appartenant au camp présidentiel. Pour passer, la motion d'impeachment doit être votée par les deux tiers du Sénat, pour autant bien sûr qu'elle ait été préalablement approuvée au moins à la majorité simple, comme n'importe quelle voix, par la Chambre des représentants. Au vu de la configuration politique actuelle, où les démocrates sont majoritaires à la Chambre des représentants mais minoritaires au Sénat, il y a peu de chance pour que la procédure débouche sur la destitution de Donald Trump.

Suite en page 3

Tribunal militaire de Blida

# Said Bouteflika, Toufik, Tartag et Hanoune condamnés à 15 ans de prison

● Khaled Nezzar, son fils Lotfi et Farid Benhamdine condamnés à vingt ans par contumace



Ph.D. R.

Said Bouteflika, Mohamed Médiène dit Toufik, Athmane Tartag et Louisa Hanoune ont été condamnés à 15 ans de prison ferme par le tribunal militaire de Blida, qui a prononcé son verdict tard dans la nuit de mardi à mercredi. Ils étaient poursuivis pour «atteinte à l'autorité de l'armée» et «complot contre l'autorité de l'Etat». Lire page 2

Au niveau de quatre wilayas

## Mouvement dans le corps des directeurs de la Santé

Page 2

Journées cinématographiques de Béjaïa

## «The vice of hope» projeté au public

Page 13

Tribunal militaire de Blida

# Said Bouteflika, Toufik, Tartag et Hanoune condamnés à 15 ans de prison

■ *Said Bouteflika, Mohamed Médiène dit Toufik, Athmane Tartag et Louisa Hanoune ont été condamnés à 15 ans de prison ferme par le tribunal militaire de Blida, qui a prononcé son verdict tard dans la nuit de mardi à mercredi. Ils étaient poursuivis pour «atteinte à l'autorité de l'armée» et «complot contre l'autorité de l'Etat».*

Par Louiza Ait Ramdane

Le tribunal a également condamné à 20 ans de prison l'ancien ministre de la Défense Khaled Nezzar, son fils Lotfi, ainsi que Farid Benhamdine, gérant de la Société algérienne de pharmacie. En fuite à l'étranger, les trois ont été jugés par contumace dans la même affaire. Le procès de Said, frère conseiller du président déchu, Mohamed Médiène dit général Toufik, ancien patron du DRS, Bachir Tartag, ex-coordonnateur des services secrets, et Louisa Hanoune, cheffe du Parti des travailleurs, s'est poursuivi ce mardi pour le deuxième et dernier jour au tribunal militaire de Blida. Les quatre sont détenus depuis le mois de mai dernier à la prison militaire de Blida. Les chefs d'accusation retenus contre les quatre accusés sont punis par les articles 284 du code de justice militaire et 77 et 78 du code pénal.

## Ils font l'objet d'un mandat d'arrêt international délivré par le tribunal militaire de Blida

Selon ses déclarations à un site électronique, l'avocat de l'ex-patron du DRS, M<sup>e</sup> Farouk Ksentini indique que «le général Toufik a confirmé la rencontre qui



a eu lieu avec Said Bouteflika et Louisa Hanoune les 27 et 28 mars dans une villa appartenant à la résidence d'Etat». «Le général Toufik a dit que l'objectif de cette rencontre était de trouver une personnalité consensuelle pour sortir de la crise», a ajouté M<sup>e</sup> Ksentini. Devant le juge, le général Toufik a reconnu avoir rencontré l'ex-président Liamine Zeroual, le 30 mars dernier à Moretti, toujours selon M<sup>e</sup> Ksentini. «Le général Toufik a dit que Zeroual s'était excusé de ne pas accepter la responsabilité de diriger une phase de transition

pour des raisons de santé», a déclaré M<sup>e</sup> Ksentini à la même source. Me Ksentini précise que le général Tartag s'est absenté, pour le deuxième jour consécutif, après son refus de comparaître devant le juge militaire. Quant à l'avocat de Louisa Hanoune, M<sup>e</sup> Boudjemaâ Ghechir, il affirme que lui et sa cliente ne sont pas satisfaits du verdict et a décidé de faire appel. «Ce que ma cliente a fait entre dans le cadre de son activité politique et on ne peut pas criminaliser l'action politique», a-t-il déclaré au même journal électro-

nique. Selon lui, tout ce qui a été demandé à sa cliente c'est de «donner son avis sur la crise que vivait le pays» et «elle a réitéré les positions de son parti qui demandait un processus constituant, la dissolution du Parlement et le départ du gouvernement». «Elle n'a pas nié la réunion car elle a bien eu lieu, mais ce n'était pas un complot. C'était une réunion pour étudier les moyens de faire face à la crise», dit-il. Pour Louisa Hanoune, «c'est une question politique. Elle sait que ce n'est que le début et qu'il reste encore des voies de recours. Elle n'a

pas perçu le jugement comme une catastrophe», dit-il. Aussi, le général Toufik a fait une déclaration durant sa comparution devant le tribunal militaire de Blida, dans laquelle il explique les raisons de son arrestation et condamnation. Cette même déclaration a été lue devant la presse par son avocat, M<sup>e</sup> Lahcène Seriak. «Le complot réel et véritable qui me place devant vous en tant qu'accusé aujourd'hui, vient de mes tentatives de lutte contre la corruption», dira-t-il. L. A. R.

## — Deuxième jour de la visite d'Ahmed Gaid Salah à la 3<sup>e</sup> Région militaire — «Déterminés à accompagner le peuple algérien sans relâche»

Poursuivant sa visite à Béchar, dans la 3<sup>e</sup> Région militaire, le vice-ministre de la Défense, Ahmed Gaid Salah, a prononcé hier une allocution à travers laquelle il a réaffirmé que les élections présidentielles constituent une opportunité sans précédent afin d'instaurer la confiance dans le pays et ouvrir la voie à un horizon prometteur en termes de consolidation de l'exercice démocratique. Il a réitéré, à cet effet, son appel aux Algériens pour aller voter massivement. «Nous avons œuvré, depuis le début de la crise, à faire face à tous les défis et à mettre en échec les desseins de la bande. Grâce à Allah, nous commençons à percevoir les prémices de la victoire à l'horizon. Nous ne nous laisserons jamais d'appeler à se diriger aux urnes, pour une compétition basée sur des règles démocratiques justes, où la voix du peuple sera souveraine pour décider qui présidera à la destinée du pays. Une opportunité particulière pour passer à une nouvelle étape dans le processus d'édification de l'avenir du pays», a-t-il déclaré. Selon le



chef d'état-major, cette importante échéance «constitue une opportunité sans précédent afin d'instaurer la confiance dans le pays et ouvrir la voie vers un horizon prometteur en termes de consolidation de l'exercice démocratique éclipsé pendant des années par la bande, qui a tenté de s'accaparer du pouvoir en pillant les richesses du pays, en détournant l'argent du peuple et en portant atteinte aux intérêts de la nation, pour servir des

agendas hostiles à la patrie. Cependant, tout comme nous avons réussi à faire plier le colonialisme tyrannique, nous les avons vaincus aujourd'hui grâce à Allah et aux efforts des fidèles enfants du pays». «Ce peuple a longtemps fait face à toutes les adversités, aussi grandes soient-elles, grâce à son dévouement envers ses principes nationaux et ses valeurs ancestrales, ainsi qu'à l'accompagnement de l'institution militaire, qui a opté pour

une stratégie clairvoyante et avisée mise en œuvre par étapes, accompagnant avec harmonie et clairvoyance les revendications et les attentes de ce vaillant peuple», a-t-il dit. Dans ce sens, le général de corps d'Armée Ahmed Gaid Salah a garanti de sécuriser le processus électoral. «Nous percevons aujourd'hui l'horizon de l'avenir prometteur qui attend le peuple algérien, grâce à Allah, après l'élection d'un président de la République légitime qui prendra en charge la lourde responsabilité qui lui incombera, avec dévouement envers sa patrie et son peuple. Nous sommes, au sein de l'Armée nationale populaire, digne héritière de l'Armée de Libération Nationale, déterminés à accompagner le peuple algérien sans relâche, en réunissant toutes les conditions idoines et propices et en mettant en œuvre les mesures relatives à la sécurisation de l'opération électorale, de manière à réunir aux citoyens toutes les garanties pour une participation massive et efficace aux prochaines présidentielles», a-t-il affirmé.

Meriem Benchaouia

## Au niveau de quatre wilayas Mouvement dans le corps des directeurs de la Santé

LE MINISTRE de la Santé, Mohamed Miraoui, a opéré hier un mouvement dans le corps des directeurs de la santé et de la population (DSP) au niveau de quatre wilayas, a indiqué un communiqué du ministère. «M. Miraoui a opéré un mouvement dans le corps des DSP en procédant à la désignation de M. Khalil Mohamed-Toufik à la wilaya de Mostaganem, M. Benriha Abdelghani à la wilaya de Souk Ahras, M. Layeb Mohamed à la wilaya de Bouira et M. Idriss Khoudja El Hadj à la wilaya de Béjaïa», précise le communiqué. Dans le même cadre, M<sup>me</sup> Ghanem Leila Ilham a été nommée Directrice des études au même ministère de la Santé ajoute la même source, qui souligne que ce mouvement «fait suite à l'opération d'inspection et d'évaluation menée par le ministre». R. N.

## Elections présidentielles

# Une soixantaine de postulants à la candidature en lice

■ Alors que soixante postulants à la candidature pour la magistrature suprême du pays ont procédé, jusqu'à avant-hier, au retrait des formulaires de souscription des signatures individuelles, des chefs de partis et certaines personnalités politiques, à l'instar de Mohamed Saïd du PLJ, Fouzi Rebaine de Ahd 54 ainsi que Abdelaziz Rahabi, ont exprimé, hier, leur désintérêt quant à leur participation à cette présidentielle du 12 décembre.

Par Lynda Naili

A ce titre, Ali Draâ, chargé de communication auprès de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), a fait savoir que soixante postulants à la candidature pour l'élection présidentielle du 12 décembre prochain ont procédé, jusqu'à avant-hier, au retrait des formulaires de souscription des signatures individuelles. Parmi eux précisa-t-il, se trouvent Belkacem Sahli, président de l'Alliance nationale républicaine (ANR), Ali Benflis, président du parti Talaïa El Houriet, Abdelaziz Belaid, président du Front El Moustakbal, Aïssa Belhadi, président du Front de la bonne gouvernance, Abdelkader Bengrina, président du mouvement El Bina, Ali Zeghdoud, président du parti Rassemblement algérien (RA) et Mourad Arroudj, président du parti «Errafah».

Mohamed Saïd, président du Parti de la liberté et de la justice (PLJ), a annoncé hier sa décision de ne pas s'inscrire pour la course à la magistrature suprême du pays. La raison est que le PLJ estime que «les données actuelles n'encouragent guère l'organisation d'élections». En effet, dans un communiqué parvenu à notre rédaction, Mohamed Saïd dira qu'à la suite



d'une réunion extraordinaire du conseil national du PLJ, le 21 septembre dernier à Alger, «l'écrasante majorité de ses membres», renouvelant «son soutien au Harak populaire dans son pacifisme et ses revendications légitimes et justes, considérant que les données actuelles n'encouragent guère l'organisation d'élections permettant l'émergence d'un président qui, fort de la légitimité populaire, sera capable de jeter les nouvelles bases d'un Etat démocratique et d'engager des réformes structurelles politiques et économiques dans une atmosphère de solidarité nationale et de confiance mutuelle entre les gouvernants et les gouvernés». «En conséquence, le conseil national a décidé qu'il n'est pas concerné par ces élections tant qu'elles ne constitueront pas le couronnement d'un large consensus national qui ouvre la voie à un changement radical et au renouvellement de la classe politique». De son côté, Ali Fawzi Rebaine, candidat des trois dernières élections présidentielles, estimant que «les conditions ne sont pas réunies et le peuple a dit non», a également annoncé son intention de ne pas se présenter aux prochaines élections présidentielles. «Nous considérons que les conditions ne sont pas réunies pour la tenue de cette élection», a-t-il indiqué. Pour sa part, Abdelaziz Rahabi, ex-ministre de la Communication, dans une déclaration postée hier sur sa page Facebook, informe l'opinion publique de sa non participation au scrutin présidentiel. Aussi, sans évoquer les raisons de sa décision Rahabi écrira : «Je voudrais informer que je ne suis pas candidat aux prochaines élections présidentielles». Et au diplomate de «remercier» et d'«exprimer» sa «gratitude à ceux qui m'ont demandé de le faire ainsi qu'à ceux qui militent pour une solution politique globale et consensuelle à l'impasse politique que connaît notre pays, l'Algérie». L. N.

Avec 188 élèves morts durant l'année passée

## Campagne pour réduire les accidents de la route aux abords des écoles

188 enfants, âgés entre 5 et 14 ans, ont trouvé la mort et 3 692 autres ont été blessés au cours de l'année scolaire 2018-2019 dans des accidents de la route survenus, pour la plupart, aux abords d'écoles primaires et de CEM, c'est pourquoi une campagne de sensibilisation à la sécurité routière aux abords des écoles a été lancée à Alger par le Centre national de prévention et de sécurité routière (CNPSR) pour protéger les élèves des accidents de la route durant cette année scolaire. Les accidents de la route ne cessent de faire des victimes et des dégâts matériels en Algérie. Personne n'est à l'abri, même les élèves sortant tranquillement de leurs écoles

qui sont souvent percutés par des chauffeurs de voitures, de bus ou de motos imprudents. L'excès de vitesse et l'imprudence des conducteurs n'est pas la seule cause du nombre important d'accidents de la route survenus aux abords d'établissements éducatifs, pour la plupart des écoles primaires et de CEM. Il faut aussi dire que devant certains établissements éducatifs il n'y a ni panneaux indiquant la proximité d'une école, ni les fameux ralentisseurs ou «dos-d'âne» ni même des passages piétons et des passerelles pour assurer la sécurité des élèves sortant des écoles et devant traverser la route pour rentrer chez eux. Afin d'éviter le bilan sanglant de

l'année scolaire 2018/2019, une campagne de sensibilisation à la sécurité routière aux abords des écoles a été lancée à Alger par le Centre national de prévention et de sécurité routière (CNPSR) pour protéger les élèves des accidents de la route durant l'année scolaire 2019-2020. Organisée sous l'égide du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, en partenariat avec Renault Algérie et la participation des directions de l'éducation, des commissions de wilaya de la sécurité routière et de la société civile, la campagne prévoit des «cours» de sécurité routière, l'installation de circuits pédagogiques à travers les écoles, les maisons

de la culture et les places publiques, l'animation d'ateliers de dessin et de coloriage sur le thème de la sécurité routière et la distribution de supports de sensibilisation destinés aux enfants et à leurs parents, a indiqué un communiqué du CNPSR. Pour assurer une large diffusion, des spots publicitaires de sensibilisation destinés à la radio et à la télévision, des livrets, des jeux éducatifs, des dépliants et des affiches de sensibilisation ont été élaborés, a ajouté la même source. Cette campagne vise à réduire les accidents de la route aux abords des écoles en inculquant aux écoliers la culture de la sécurité routière à travers des cours théoriques et pratiques et en incitant les conducteurs à respecter la Zone 30 (périmètre dans lequel la vitesse du trafic est modérée), selon le communiqué. Le CNPSR a, par ailleurs, fait savoir qu'au cours de l'année scolaire 2018-2019 (septembre 2018-juin 2019), «188 enfants, âgés entre 5 et 14 ans, ont trouvé la mort et 3 692 autres ont été blessés»

APN

## L'immunité parlementaire levée pour Tibba mais maintenue pour Benhamadi

LES DÉPUTÉS ont procédé hier au vote pour la levée de l'immunité parlementaire de deux de leurs pairs, à savoir Smail Benhamadi et Baha Eddine Tibba. Le résultat des deux dépouillements a donné un « non » (156 voix) pour Benhamadi et un « oui » (277 voix) pour Tibba. Cette levée d'immunité a été récemment formulée par le ministre de la justice et ce, pour pouvoir entamer des enquêtes et poursuites judiciaires sur les deux concernés.

R N

## LA QUESTION DU JOUR

## Le premier tour de la présidentielle américaine a commencé

Suite de la page une

Plus grave encore, ses initiateurs, les démocrates dans leur ensemble, encourent dans le cas d'un échec le risque d'un vote sanction dès la prochaine élection nationale, en l'occurrence la présidentielle de novembre 2020. D'une certaine façon donc, cette procédure, c'est une présidentielle avant l'heure. Le camp qui en sort vainqueur est quasiment assuré de faire élire son propre candidat à la présidentielle. Un point mérite d'être relevé cependant : s'il y a eu si peu d'impeachments touchant le président des Etats-Unis (la procédure pouvant être enclenchée contre n'importe qui au service de l'Etat, indépendamment de sa place dans la hiérarchie), c'est essentiellement parce qu'elle est impopulaire. Les électeurs américains n'aiment pas que leurs représentants se substituent à eux pour renverser un président qu'ils ont eux-mêmes choisi. De leur point de vue, c'est à eux de le sanctionner s'il a été démerité d'une façon ou d'une autre, non pas à ses adversaires politiques, en ne votant pas pour lui à la première occasion venue. Ainsi donc, les démocrates ont pris le risque de réduire grandement leurs chances de remporter la présidentielle de 2020, un rendez-vous crucial pour eux, étant donné qu'ils ne sont pas certains de pouvoir faire condamner Trump. Nancy Pelosi, leur chef à la Chambre des représentants, s'est d'ailleurs toujours opposée à une telle procédure, estimant qu'elle était périlleuse. Il faut donc qu'elle n'ait pu faire autrement dans le contexte de ce qu'on appelle déjà l'Ukrainegate. Un lanceur d'alerte de l'intérieur des services de renseignements a révélé dernièrement que le président Trump avait demandé au président ukrainien, Volodymyr Zelensky, lors d'une conversation téléphonique, de lancer des enquêtes sur Hunter Biden – le fils de Joe Biden, le candidat ayant le plus de chance de remporter les primaires démocrates –, devenu du temps de la vice-présidence de son père membre de la direction d'une importante compagnie ukrainienne de gaz naturel, Burisma. Trump n'a pas nié avoir formulé cette demande, mais il conteste par contre avoir exercé une quelconque pression sur le président ukrainien, et en particulier d'avoir conditionné une aide militaire promise à l'enquête en question. M. H.

dans des accidents de la route survenus, pour la plupart, aux abords d'écoles primaires et de CEM. Thininene Khouchi

Salon «World Food Moscow 2019»

# Forte affluence russe et étrangère sur le pavillon algérien

■ Le pavillon algérien au Salon «World Food Moscow 2019» a attiré, dès les premières heures de son ouverture, un nombre important d'opérateurs économiques et de visiteurs de différentes nationalités, venus voir de près les produits algériens exposés.

Ph. &gt; D. R.



Par Hocine B.

Dans ce cadre, parmi les entreprises algériennes ayant suscité l'intérêt d'investisseurs et de distributeurs russes et étrangers, figurent celles activant dans le secteur de la production et de la transformation des dattes. A ce propos, le ministre du Commerce, Saïd Djellab, a précisé que «des contacts entre des exportateurs algériens de dattes et des distributeurs russes sont en cours et seront sanctionnés par la conclusion d'accords commerciaux à l'occasion de ce salon». A l'instar des producteurs de dattes, les entreprises spécialisées dans la production des pâtes étaient également au centre d'intérêt des entreprises russes de grande distribution, d'autant qu'il est prévu que les négociations entreprises entre un nombre d'entre elles et des opérateurs russes et opérateurs d'autres pays européens aboutis-

sent à la signature d'accords commerciaux permettant aux pates algériennes d'accéder au marché russe et certains marchés des pays de l'Europe de l'Est. Pour leur part, les entreprises de production d'huile d'olive et de différents types d'huiles alimentaires, notamment naturelles «bio», ont enregistré une forte présence qui a renforcé leur place en tant qu'entreprises capables de conquérir le domaine de l'export. Leurs pavillons dans ce salon ont connu également une forte affluence des visiteurs et opérateurs professionnels, lesquels ont été surpris de la qualité de ces produits, notamment leurs bienfaits sur la santé. A ce titre, le directeur général de la Société algérienne des foires et exportations (Safex), Tayeb Zitouni, a indiqué que le produit algérien connaissait un dévelop-

pement progressif, suscitant de plus en plus l'intérêt des opérateurs économiques étrangers au vu de plusieurs facteurs, dont principalement la qualité et son caractère concurrentiel en termes de prix et de coûts du transport, au vu de la position stratégique qu'occupe l'Algérie entre l'Europe et l'Afrique. Et d'ajouter qu'il a constaté, lors de ses visites aux stands des entreprises algériennes participant à ce salon, l'intérêt particulier manifesté par les grandes entreprises russes de distribution et un nombre d'autres pays européens qui ont affiché leur disposition à conclure des marchés avec la partie algérienne. A titre d'exemple, poursuit-il, il est prévu que les négociations entre l'entreprise «Sosemie», spécialisée dans la fabrication des pâtes et une société de distribution russe

seront sanctionnées par la signature d'un contrat commercial lors de ce salon. Les courbes illustrant la consommation de miel en Europe font ressortir une hausse graduelle d'une année à une autre, d'où la présence particulière des visiteurs qui ont afflué en grand nombre vers les sociétés de production de miel et des produits de la ruche, d'où l'intérêt manifesté par plusieurs exposants souhaitant signer des marchés et permettre ainsi au miel algérien de se placer au milieu des rangs des shopping centers européens. Egalement présentes à World Food Moscow, les sociétés de production de légumes et fruits (frais et secs) ont fait état d'un grand nombre de visiteurs friands de produits agricoles méditerranéens, ainsi que de grandes entreprises de distribution de produits alimentaires en

Russie. Lors d'une rencontre avec M. Djellab, le responsable d'une chaîne de distribution de produits agroalimentaires a affirmé son intérêt au produit agricole algérien tel que les dattes et le raisin, se félicitant de la grande variété de la gamme de produits et exprimant sa volonté de vouloir signer des partenariats avec la partie algérienne dans ce domaine. Une panoplie de plats, notamment traditionnels, ont été présentés lors de ce rendez-vous annuel aux visiteurs européens enivrés d'enthousiasme en délectant les délices du couscous traditionnel garni de raisins et accompagné d'une tasse de petit lait comestible également avec une galette à base de blé tendre et d'orge, un plat inédit pour de nombreux d'entre eux.

H. B./APS

Alger

## Hassan Rabehi visite deux établissements culturels

Le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement et ministre de la Culture par intérim, Hassan Rabehi, a effectué, mardi, une visite d'inspection au Musée national des antiquités et des arts islamiques et à l'Institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel (ISMAS) à Alger. Accompagné du wali d'Alger, Abdelkhalek Seyouda, M. Rabehi a entamé sa tournée en se rendant au Musée national des antiquités et

des arts islamiques dans la commune d'Alger-Centre, où il a visité deux pavillons, celui des «antiquités» et celui des «arts islamiques», lesquels recèlent des objets et pièces archéologiques appartenant aux différentes civilisations qu'a connues l'Algérie. Le ministre a évoqué avec les responsables de ce musée qui relève du ministère de la Culture, un nombre de problèmes dont l'établissement pâtit, tels que «la formation des

archéologues», «la rénovation», ainsi que la «vulgarisation des trésors» de ce musée auprès du public à travers «la numérisation». Pour rappel, le musée avait fait l'objet, en mars dernier, d'actes de vandalisme et de vol qui ont ciblé certains de ses pavillons et un nombre d'objets de valeur. Le pavillon «antiquités» a été rouvert en août dernier, après rénovation, installation complète du système de surveillance et de sécurité, à même de s'assurer de l'absence de danger à l'avenir, tandis que le pavillon «arts islamiques» demeure à ce

jour fermé, a indiqué une responsable du musée. Le ministre s'est ensuite rendu avec la délégation l'accompagnant à l'Institut ISMAS de Bordj El-Kiffan, lequel relève des ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, où il a visité les différents départements, salles d'enseignement, d'exposition et de formation, avant de s'entretenir avec la directrice du centre des différents problèmes dont souffre cet institut qui a ouvert ses portes en 1964.

F. T.

Prétendue demande de levée d'immunité de 13 députés-

## Le ministère de la Justice dément catégoriquement l'information

Le ministère de la Justice a démenti «catégoriquement», mardi, l'information relayée par un média électronique selon laquelle le ministère aurait saisi l'Assemblée populaire nationale (APN) pour lever l'immunité de 13 députés. Un site d'information électronique «a publié, mardi, une fausse information selon laquelle le ministère de la Justice aurait saisi l'APN pour lever l'immunité sur un nombre de députés et qu'il aurait préparé

une autre liste portant les noms de treize députés concernés par une demande de levée d'immunité», lit-on dans le communiqué du ministère. «Tout en démentant catégoriquement cette information, le ministère de la Justice affirme que toutes les personnes dont les noms ont été cités ne font l'objet d'aucune procédure de ce genre», a conclu la même source.

L. O.

## Accidents de la circulation 7 morts et 36 blessés en 24 heures

SEPT personnes ont trouvé la mort et 36 autres ont été blessées dans 10 accidents de la circulation, enregistrés au niveau national durant les dernières 24 heures, indique hier un communiqué de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya de Bouira avec un mort et cinq blessés dans deux accidents, note la même source. Durant la même période (du 24 au 25 septembre) 2019, les unités de la Protection civile ont enregistré 2 770 interventions pour répondre aux appels de secours, suite à des accidents de la circulation, domestiques, évacuations sanitaires, extinction d'incendies et dispositifs de sécurité, ajoute la même source, relevant que les éléments de la Protection civile sont également intervenus pour l'extinction de cinq incendies urbains, industriels et divers dans plusieurs wilayas du pays.

R. N.

## Viticulture

## Les agriculteurs appelés à s'organiser en coopératives

■ Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Cherif Omari, a appelé, mardi à Boumerdès, les viticulteurs à la nécessité de s'organiser en coopératives pour développer et moderniser la filière.

Par Salem K.

« Les agriculteurs doivent s'organiser en coopératives pour pouvoir bénéficier des facilités offertes rapidement et de manière plus efficace », a affirmé M. Omari lors de la 3<sup>e</sup> édition de la fête du raisin à Boumerdès. L'intensification de la création de coopératives permettra d'organiser l'activité et d'encadrer les agriculteurs, tout en améliorant leurs capacités de commercialisation et en facilitant l'accès aux centres de stockage, de refroidissement et de transfert, a-t-il indiqué, ajoutant que cette démarche ouvrira la voie aux viticulteurs pour exporter leurs produits, « connus pour leur qualité et leur variété ». M. Omari a tenu à rassurer, dans le même cadre, les viticulteurs quant à la prise en charge « objective » de leurs préoccupations, en améliorant les mécanismes d'accompagnement, notamment dans le cadre du Conseil interprofessionnel de la filière viticole.

Les agriculteurs participant à cette manifestation se sont plaints du problème d'irrigation, de l'augmentation des frais d'exportation, des difficultés rencontrées quant à la régularisation de la situation du foncier agricole et la fluctuation des prix des engrais.

Outre l'impératif de prendre en considération les spécificités des activités des agriculteurs, le ministre a révélé, dans ce sens,



PH.D.R.

que son département ministériel allait ouvrir des consultations avec le ministère du Travail afin de prendre en charge les préoccupations de ces derniers dans le domaine de la sécurité sociale.

Il a mis l'accent, par ailleurs, sur la nécessité de valoriser les produits agricoles Bio, en les dis-

tinguant des autres produits cultivés à base de produits chimiques.

Avec une production atteignant les 1,125 million de quintaux en 2018, la wilaya de Boumerdès, qui abrite cette manifestation, produit plus de la moitié de la production nationale en raisin. La production devra

dépasser les 2,5 millions de quintaux en 2019.

M. Omari a annoncé, par ailleurs, le lancement d'une campagne nationale de reboisement le 1<sup>er</sup> octobre prochain, qui sera, a-t-il dit, « un élan national avec la participation de tous les acteurs de la société, à l'instar des associations, des directions locales,

centrales et autres ». « Cette campagne englobera toutes les régions du pays, du nord au sud passant par les zones steppiques où se trouve le barrage vert, que le gouvernement a décidé de faire renaître en vue de contrer la désertification », a-t-il poursuivi.

S. K./APS

## Pétrole

## Le panier de l'Opep à 63,93 dollars le baril

Le prix du panier de quatorze pétroles bruts, qui sert de référence à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) s'est établi à 63,93 dollars mardi contre 64,51 dollars lundi dernier, selon les données de l'Organisation publiées hier sur son site web. Introduit en 2005, le panier de référence de pétrole brut de l'Opep (ORB) comprend actuellement le Sahara Blend (Algérie), Girassol (Angola), Djen (Congo), Oriente (Equateur), Zafiro (Guinée Equatoriale), Rabi light (Gabon), Iran Heavy (Iran), Basra Light (Irak), Kuwait Export (Koweït), Es-Sider (Libye), Bonny Light (Nigeria), Arab Light (Arabie

saoudite), Murban (Emirats arabes unis) et Mery (Venezuela). Le même jour, les prix de l'or noir ont terminé en baisse. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre a terminé à 63,10 dollars à Londres, en baisse de 2,6 % (ou 1,37 dollar) par rapport à la clôture de lundi. A New York, le baril américain de WTI pour la même échéance s'est établi à 57,29 dollars, soit 2,2 % (1,31 dollar) de moins que la veille. Cette baisse a été enregistrée peu après les discours à la tribune des Nations unies du président américain, Donald Trump qui a dénoncé ce qu'il a qualifié d'« abus » commerciaux de Pékin.

Trump a dit espérer parvenir à « un accord bénéfique pour les deux pays », à condition qu'il ne s'agisse pas d'un « mauvais accord pour le peuple américain ». Pour des analystes, un durcissement de la guerre commerciale sino-américaine fait craindre une réduction de la demande mondiale en pétrole, entraînant une baisse des prix. Les cours ont également été affectés par la publication mardi de chiffres de la confiance des consommateurs américains en baisse. Elle s'est dégradée en septembre, et ce plus que prévu, en raison de ces tensions commerciales, selon l'indice du

Conference Board qui s'est établi à 125,1 points, contre 134,1 en août (-9,1 points). Les analystes s'attendaient à 134 points. Au niveau de l'Opep, les pays participants à l'accord de limitation de production continuent leur engagement. En décembre 2018, l'Opep avait convenu avec dix pays producteurs non-Opep, d'une baisse conjointe de leur production de 1,2 million de barils, avec une réduction de 800 000 barils/jour par l'Opep et de 400 000 barils/jour par ces pays producteurs non-Opep. Cet accord a été reconduit pour une durée supplémentaire de 9 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 jusqu'au

31 mars 2020. Des réunions de l'Organisation et ses partenaires sont attendues pour le début de décembre prochain. Il s'agit de la 17<sup>e</sup> réunion Comité ministériel conjoint de suivi de l'accord Opep-non Opep (JMMC) composé de l'Algérie, Arabie saoudite, Emirats arabes unis, Irak, Koweït, Nigeria, Venezuela, Russie et Kazakhstan, la Conférence de l'Opep et la réunion ministérielle de l'Opep+. Lors de sa récente réunion, le JMMC a insisté sur l'engagement continu des pays de l'Opep et leurs partenaires pour le respect de la déclaration de coopération.

Sara Y./Agences

## Changes

## La livre baisse alors que les incertitudes du Brexit refont surface

La livre baissait hier face aux principales devises, alors que les incertitudes liées au Brexit reprenaient le dessus après la décision historique de la Cour suprême britannique mardi concernant la prorogation du Parlement. Hier matin, la devise britannique baissait de 0,31 % face à l'euro, à 88,46 pence pour un euro, et de 0,40 % face au dollar, à 1,2437 dollar. Alors que mardi la livre avait grimpé suivant l'annonce de la Cour suprême, la devise a maintenant « rendu tous ses gains car le nuage du Brexit s'est de nouveau épaissi », selon Naeem Aslam, analyste. « La période d'in-

certitude ne fera que s'allonger car le Royaume-Uni n'aura d'autre option que de demander une autre extension à l'Union européenne », a-t-il ajouté. Les 11 juges de la plus haute juridiction britannique ont décidé mardi à l'unanimité que la décision de Boris Johnson de demander à la reine Elizabeth II de suspendre le Parlement pendant cinq semaines, jusqu'au 14 octobre, à deux semaines du Brexit, était « illégale, nulle et non avenue ». De l'autre côté de l'Atlantique, l'annonce d'une procédure de destitution prochaine contre Donald Trump la veille n'avait pas d'effet

prononcé hier sur le cours du dollar. Le dollar gagnait 0,18 % face à l'euro, à 1,1000 dollar pour un euro. Pour Thu Lan Nguyen, analyste, il y a trois explications possibles : soit les chances de destitution sont faibles « étant donné la majorité républicaine au Sénat », soit le marché « hésite entre risques politiques accrus aux Etats-Unis et détente du conflit commercial sino-américain », soit les acteurs du marché « montrent une réelle prudence en reconnaissant que la politique américaine est engagée sur un chemin qui ne changera pas, même sans M. Trump ». La cheffe des

démocrates au Congrès américain, Nancy Pelosi, a annoncé mardi la première étape en vue d'une mise en accusation solennelle de Donald Trump, soupçonné d'avoir demandé au président ukrainien d'enquêter sur son rival Joe Biden. Le président court un risque conséquent d'être mis en accusation, « impeached » en anglais, par la Chambre des représentants à majorité démocrate, mais devra ensuite être jugé par le Sénat, contrôlé par les républicains. Seul un vote à la majorité des deux tiers pourrait aboutir à sa destitution, ce qui paraît à ce stade peu probable. R. E.

Tébessa

# Importante affluence à la Casnos

■ Le bureau itinérant de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs non-salariés (Casnos) de la wilaya de Tébessa, installé dans la commune de Negrine pour faire connaître les prestations proposées par cette Caisse, a enregistré, mardi, une importante affluence de citoyens.

Par Siham B.

Le directeur de l'agence de wilaya de cette même Caisse, Farid Bezallah, a souligné, à ce propos, à l'APS, que cette initiative vise à se rapprocher des citoyens, en particulier les commerçants, les artisans et les travailleurs indépendants des communes du sud de la wilaya, telles que Negrine et Ferkane, afin de les sensibiliser quant à l'importance de s'affilier et verser des cotisations annuelles pour bénéficier des prestations offertes.

Le bureau itinérant compte une importante équipe composée de cadres et d'agents chargés de conseiller les citoyens sur la nécessité de payer leurs cotisations annuelles avant la fin du délai réglementaire (30 septembre en cours), et d'offrir des services de proximité aux affiliés comme la mise à jour de la carte Chifa, le paiement par échéancier pour éviter les pénalités de retard et le remboursement des médicaments, selon le même responsable.

M. Bezallah a ajouté que l'agence de wilaya de la Casnos ouvrira «prochainement»

d'autres bureaux itinérants dans plusieurs communes de la wilaya de Tébessa, afin d'élargir la couverture sociale en intensifiant la sensibilisation et le travail de proximité.

En coordination avec plusieurs secteurs connexes, comme l'Agence nationale pour l'emploi des jeunes, la Caisse nationale d'assurance chômage, la Direction de l'emploi, et l'Inspection du travail, la Casnos organise également une carava-



ne de sensibilisation qui sillonne les différentes communes de la wilaya depuis le 15 septembre en cours jusqu'au 3 octobre pro-

chain, pour faire connaître les différents dispositifs d'emploi et sensibiliser les investisseurs quant à l'importance de s'affilier à

cette Caisse.

S. B./APS

Oran

## Actualisation du plan d'intervention en cas de crues et d'inondations

Les services de la Protection civile d'Oran s'attellent à actualiser le plan d'intervention en cas de crues et d'inondations en prévision de la saison d'hiver (2019-2020), a annoncé mardi le directeur de ce corps, le colonel Mahfoud Souiki. Dans une déclaration à la presse en marge du lancement de la caravane de sensibilisation sur les risques d'inondations, M. Souiki a fait savoir que la mise à jour de ce plan est menée en collaboration avec différentes instances concernées, en vue d'améliorer les capacités et moyens logistiques opérationnels pour faire face aux risques des crues. L'actualisation de ce plan permet un inventaire des moyens dont disposent les services concernés dont la

Protection civile, les services techniques communaux et l'évaluation de la coordination entre intervenants et de la performance lors des opérations d'intervention. Le colonel Souiki a souligné que cette opération vise à améliorer les méthodes d'intervention et de coordination, surtout pour garantir la célérité et l'efficacité, rappelant que les inondations dans certains cas perturbent le déroulement normal de la vie quotidienne, notamment dans les zones exposées à ces risques. Les services compétents ont effectué auparavant un inventaire de plusieurs points exposés de manière continue aux risques d'inondations dans plusieurs régions, à l'instar de la place de la République au centre-ville de Sidi

Chahmi, le chemin de wilaya (CW) reliant El Braya et Oued Tiélat, certains endroits dans la daïra d'Es Sénia et la route nationale 11 reliant les wilayas d'Oran et Mostaganem dans son tronçon à Bir El Djir. Les services de la Protection civile ont recensé, à la dernière saison hivernale, 160 interventions en matière d'inondations, sauvant des personnes emportées par les crues. La caravane de sensibilisation, dont le coup d'envoi a été donné par le colonel Mahfoud Souiki, a ciblé les élèves du CEM «moudjahid Charef-Bott» qui ont pris connaissance des moyens d'intervention en cas d'inondations et reçu des explications et des orientations préventives.

Yanis F.

Ligne ferroviaire Boughezoul-Tissemsilt

## Livraison du projet à la fin du premier trimestre 2020

Le ministre des Travaux publics et des Transports, Mustapha Koraba, a annoncé, mardi à Tissemsilt, la livraison du projet de la ligne ferroviaire Boughezoul-Tissemsilt à la fin du premier trimestre de l'année prochaine. Lors d'un point de presse en marge de sa visite d'inspection dans la wilaya, le ministre a indiqué qu'il a donné des instructions pour accélérer le rythme de réalisation de cette ligne et veiller à la qualité des travaux de ce projet. Par ailleurs, il a fait part d'autres instructions pour accélérer la concrétisation des projets en cours, surtout la ligne ferroviaire Tissemsilt-Tiaret dont le taux d'avancement des travaux varie entre 50 et 60 %, nécessitant d'intensifier les efforts pour sa livraison l'année prochaine. A propos du projet de la ligne ferroviaire Tissemsilt-Tiaret dont les travaux ont été pris en charge par le groupe Haddad et qui sont à l'arrêt, M. Koraba a souligné qu'il sera relancé dans les prochains jours par le même groupe.

Cernant le projet du doublement de la voie express Khemis Miliana-Tissemsilt, le ministre a indiqué que l'étude est en cours et celle des tronçons a été achevée et est en voie d'approbation, ajoutant que l'étude du tronçon restant sera réceptionnée

bientôt. Après approbation finale, ce projet sera proposé à l'inscription par étapes pour lancer les travaux, a-t-il fait savoir, soulignant que la wilaya de Tissemsilt accuse un déficit en voies express et que ce projet contribuera à la dynamique de développement dans la région. En outre, M. Koraba a annoncé un programme qui sera inscrit en début d'année prochaine pour prendre en charge les tronçons endommagés des routes natio-

nales et des chemins de wilaya et vicinaux dans toutes les wilayas du pays. D'autre part, le ministre a fait savoir qu'il a donné des instructions aux responsables de la direction des travaux publics de la wilaya de Tissemsilt pour veiller à la qualité des travaux et l'entretien du réseau routier. De grands efforts ont été déployés au niveau de la wilaya de Tissemsilt, a affirmé M. Koraba, qui a procédé à la mise en service, mardi, du tronçon du chemin de wilaya (CW 1)

sur 25 km, lequel jouit de caractéristiques permettant au département ministériel de proposer son classement comme route nationale au titre du programme prochain. Le ministre a annoncé, après avoir suivi un exposé sur le secteur des transports dans la wilaya, une autorisation de transport intercommunal au profit de l'entreprise publique de transport urbain et suburbain du chef-lieu de wilaya. La visite d'inspection du ministre a été marquée par

l'inspection du projet du doublement de la route nationale (RN 14) dans son tronçon reliant les communes de Khemisti et Tissemsilt, ainsi que le lancement des travaux du projet de confortement de cette route sur une 8 km. Le ministre s'est également enquis du rythme des travaux du projet de réalisation de la gare ferroviaire et s'est rendu au site du glissement de la RN 19 en direction de la wilaya de Chlef.

K. L.

Khenchela

## Ouverture de 39 postes de formation doctorale à l'université Abbas-Laghrou

Trente-neuf postes de formation doctorale dans plusieurs spécialités ont été ouverts à l'université Abbas-Laghrou de la wilaya de Khenchela, au titre de la rentrée universitaire 2019-2020, a-t-on appris mardi auprès du rectorat de cet établissement d'enseignement supérieur.

«Ce nombre de postes concerne 13 spécialités avec une moyenne de 3 postes chacune», a précisé à l'APS le vice-recteur chargé de la pédagogie au sein de cette université, Abderrahim Siyam, soulignant que l'épreuve écrite du concours de cette formation doctorale est prévue le 26 octobre prochain. Les filières concernées par ce concours sont l'informatique avec 9 postes

répartis sur 3 spécialités, les sciences de la nature et de la vie (3 postes) en plus de 6 autres postes réservés pour les sciences économiques, de gestion et commerciale, répartis sur les spécialités du marketing et commerce, économie de l'environnement ainsi que le développement durable.

Il a été aussi procédé, entre autres, à l'ouverture de 9 postes de formation doctorale pour trois spécialités de la filière des sciences juridiques et administratives et 6 postes pour la spécialité de la filière des sciences politiques, a-t-on noté.

M. Seyam a révélé que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique avait décidé de prolonger le délai

d'inscription sur la plateforme numérique d'inscription au concours de doctorat jusqu'au 25 du mois de septembre en cours, afin de permettre au plus grand nombre possible d'étudiants ayant obtenu tardivement leur attestation de réussite de participer à ce concours. Sur un autre registre, l'université Abbas-Laghrou a été renforcée par le recrutement de 20 nouveaux enseignants, a indiqué le même responsable, faisant savoir que ce recrutement permet d'améliorer l'encadrement pédagogique et pallier le déficit signalé dans certaines spécialités, la langue anglaise notamment, où 7 enseignants ont été recrutés.

Sami Y.

Situation des militants et prisonniers sahraouis

# Des ONG interpellent le Conseil des droits de l'Homme

■ Des ONG internationales ont interpellé le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, à Genève, sur la situation des droits de l'Homme et les crimes de guerre commis par les autorités d'occupation marocaines contre des civils sahraouis dans les territoires occupés du Sahara occidental, soulignant notamment la situation déplorable des prisonniers politiques et des violences à l'encontre de militants et de journalistes sahraouis.

Par Fella Y.

**S**i exprimant lors de la 8<sup>e</sup> séance plénière de la 42<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies à Genève, ces organisations internationales de défense des droits humains ont interpellé les membres du Conseil sur la situation des droits de l'homme et sur les crimes de guerre commis par les autorités d'occupation marocaines contre des civils sahraouis dans les territoires occupés du Sahara occidental, a indiqué l'agence SPS. Il s'agit notamment du Mouvement de l'amitié entre les peuples et d'antiracisme, du Conseil international en faveur du procès équitable et des droits de l'homme et de l'Organisation de la France pour la liberté, qui ont alerté sur «*des actes systématiques de racisme et de violations du droit international humanitaire commis par la puissance occupante contre des civils sahraouis, en particulier à*

*l'encontre des militants des droits de l'Homme et des médias*». Les ONG ont évoqué, dans ce contexte, la situation «*déplorable*» des prisonniers politiques sahraouis dans des prisons situées sur le territoire marocain, détenus dans de très mauvaises conditions, en contradiction avec les articles de la quatrième Convention de Genève à laquelle le régime d'occupation marocain est partie signataire. Relevant le déni du droit des Sahraouis à l'autodétermination, condition préalable à la pleine jouissance des autres droits de l'homme, les organisations ont relevé, en outre, que l'occupation marocaine continue de piller les ressources naturelles du Sahara occidental, en collusion avec des sociétés multinationales dont certaines appartiennent à pays membres du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU. Le pillage des ressources sahraouies se poursuit malgré la publication de décisions et arrêts judiciaires sur l'illégalité de tout



accord de partenariat avec le Royaume du Maroc couvrant le territoire et les eaux du Sahara occidental, ont ajouté les ONG. Face à ces «*dépassements graves*» et à la fréquence croissante d'actes qualifiés de crimes de guerre par le droit international humanitaire, les organisations de défense des droits de l'Homme se sont déclarées préoccupées par la situation au Sahara occidental, appelant le

Conseil à prendre des mesures «*efficaces*» pour «*garantir*» et «*contrôler*» l'application des normes relatives aux droits de l'Homme des peuples sous occupation étrangère, et à fournir une protection juridique contre la violation de leurs droits conformément aux normes du droit international, en particulier la Convention de Genève de 1949. Les organisations non gouvernementales de défense des droits

de l'homme ont renouvelé, à l'occasion, leur appel au Conseil des droits de l'homme des Nations unies pour organiser une grande table ronde sur les crimes de guerre et les violations des droits de l'homme au Sahara occidental occupé, en particulier le droit à l'autodétermination résultant de la poursuite de l'occupation militaire étrangère du Maroc et son refus de se conformer au droit international. **F. Y./AFP**

## Tunisie

### La faillite de Thomas Cook relance le débat sur le tourisme balnéaire

**L**a faillite du voyageur Thomas Cook ne va pas faire sombrer le tourisme en Tunisie, estiment les acteurs de ce secteur crucial, mais elle rappelle avec acuité le besoin de proposer autre chose que des séjours balnéaires tout compris. Le tour opérateur était revenu en force dans le pays en 2018 après trois ans de passage à vide en raison des attentats de 2015 contre le musée du Bardo à Tunis et sur une plage de Sousse (centre). Ces attaques, qui avaient coûté la vie à des dizaines de touristes, notamment britanniques, avaient mis à genoux un secteur représentant 8 à 14 % du PIB selon les estimations, et employant des dizaines de milliers de Tunisiens. Avec l'amélioration de la sécuri-

té, la fréquentation a depuis connu un rebond, et devrait atteindre en 2019 les neuf millions de touristes, un record. Au 10 septembre, le pays avait enregistré 6,6 millions d'entrées, soit une augmentation de 15 % sur un an, dont 2,1 millions d'Européens (+18,4 %). La fin de Thomas Cook touche un secteur encore fragile, dont la dette dépassait en 2018 4,4 milliards de dinars (1,4 milliard d'euros), mais ne devrait pas l'ébranler. «*A l'échelle du pays, les recettes touristiques tunisiennes ont dépassé celles de 2010 (année de référence avant la révolution, NDLR), les pertes engendrées ne vont pas affecter ces performances*», a déclaré à l'AFP le président de la Fédération tuni-

sienne de l'hôtellerie, Khaled Fakhfakh. La faillite touche de plein fouet une quarantaine d'hôtels a-t-il ajouté, tout en estimant : «*Ce sont des hôtels de qualité, je ne pense pas qu'il y ait de faillite*». «*C'est un client de longue date, cela va être difficile mais pas insurmontable*», assure une cadre d'une agence de voyages, sous couvert d'anonymat. «*Pendant trois ans, Thomas Cook avait quasiment quitté le pays, on a appris à rebondir*». Cette année, Thomas Cook a organisé le séjour de 230 000 vacanciers, dont quasiment la moitié de Britanniques, selon le ministère tunisien du Tourisme. Cela représente environ 3,5 % de la totalité des touristes et 5 % du marché européen.

### Impayés

Le voyageur a fait faillite avant d'avoir réglé les factures pour la haute saison estivale, laissant plus de 60 millions d'euros d'impayés, selon les premières estimations de la Fédération tunisienne de l'hôtellerie. La faillite laisse craindre en outre un important manque à gagner pour ces hôtels, déjà fragilisés par l'écroulement de la fréquentation en 2015 et 2016. Outre les 10 000 vacanciers en train d'être rapatriés au fur et à mesure que leur séjour s'achève, quelques dizaines de milliers de séjours prévus sur les trois derniers mois de l'année risquent d'être annulés. La principale agence tunisienne de services touristiques,

qui transportait les clients de Thomas Cook, se retrouve elle aussi dans la tourmente. La faillite de ce géant du secteur a ravivé les appels à développer un tourisme plus divers, alors que les trois quarts des vacanciers européens arrivent toujours en Tunisie via les tour-opérateurs, selon la FTH. «*C'est un modèle qui est en train de s'essouffler*», souligne Hédi Hamdi, expert du secteur. «*Il faut une transition en douceur, avec une offre dynamique adaptée à la jeune génération*». Acheter un vol sec, réserver des moyens de transport et des excursions en ligne, choisir à distance plusieurs hébergements pour un séjour sur mesure : il est encore difficile en Tunisie de répondre à la demande des touristes 2.0 qui ne veulent pas se retrouver parqués dans des séjours organisés. Pour cela, les hôteliers réclament notamment la signature d'un accord d'Open Sky en préparation depuis plusieurs années avec l'Union européenne, qui autoriserait l'arrivée de compagnies low cost et réduirait la dépendance vis-à-vis des charters des voyageurs.

«*C'est un couteau à double tranchant*», avertit M. Hamdi. «*Cela pourrait se traduire par une nouvelle hégémonie de structures comme Expedia ou Booking.com qui ont aussi des exigences très fortes*».

T. Kh./AFP

## Mauritanie

### Les autorités veulent mieux contrôler les écoles coraniques

**E**n Mauritanie, le gouvernement ouvrira prochainement des centres d'accueil pour la prise en charge et formation des talibés, les élèves des écoles coraniques. Les autorités vont désormais avoir un droit de regard sur ces écoles et vont mettre fin au phénomène de la mendicité des enfants talibés. La décision a été prise à l'issue de la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres. Pour commencer, ce programme de formation et d'insertion, les autorités mauritaniennes vont recenser tous les talibés et leurs madrasas à Nouakchott et dans les régions de l'intérieur. «*Ils seront accueillis dans ces centres. Ils auront des cantines*

*scolaires. Ils seront habillés et viendront tous les jours, et le soir on leur permettra de rentrer chez eux*», explique Neina Kane, ministre des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille.

#### Satisfaction des organisations de la société civile

Cette nouvelle approche, qui intègre l'éducation des talibés dans l'enseignement public, est saluée par les organisations de la société civile qui ont souvent alerté sur les conditions de précarité des élèves des écoles coraniques. «*La place de l'enfant,*

*c'est dans sa famille. La place de l'enfant, s'il est à l'école, c'est d'être dans la madrasa, mais pas d'être dans la rue. Surtout les enfants que nous rencontrons aux différents carrefours, ils sont exposés à la drogue, aux accidents de voiture, au banditisme, même à une déviance*», témoigne Sy Salimata, présidente d'une association pour la défense des droits de l'enfant à l'éducation. La nouvelle stratégie du gouvernement en matière de prise en charge des talibés n'est pas encore commentée par les maîtres coraniques. Ceux rencontrés ce dimanche affirment tout ignorer de la décision du pouvoir.

RFI



Hong Kong

# Un haut diplomate chinois exclut toute nouvelle concession

■ Un diplomate chinois de haut rang a exclu hier toute nouvelle concession aux manifestants pro-démocratie, à la veille d'un premier dialogue entre la cheffe de l'exécutif, Carrie Lam, et des représentants de la population hongkongaise.

Par Rosa C.

L'ex-colonie britannique traverse sa pire crise politique depuis sa rétrocession en 1997 à Pékin avec, depuis juin, des manifestations et actions pour dénoncer un recul des libertés ou demander des réformes démocratiques. Carrie Lam, qui concentre la colère des manifestants pour son intransigeance, rencontrera ce soir 150 Hongkongais tirés au sort, dans ce qui est présenté comme un premier «dialogue» avec la population.

Quelque 20 000 personnes ont demandé à participer à ce dialogue, et seules 150 seront choisies au hasard pour prendre part à une session de deux heures avec la cheffe de l'exécutif. Hier, un diplomate chinois de

haut rang a déclaré qu'il revenait au gouvernement local de Hong Kong de décider de la manière de gérer les manifestations tout en rejetant les revendications des manifestants pro-démocratie. Donner «une réponse ne signifie pas (faire) une concession», a déclaré Song Ru'an, adjoint au bureau du ministère des Affaires étrangères à Hong Kong, lors d'un rare entretien de trois heures avec des journalistes étrangers. Il a qualifié les demandes des manifestants de «chantage et de coercition politiques flagrants». Ces propos montrent la marge de manœuvre très limitée de la cheffe de l'exécutif, comme elle l'avait affirmé dans un enregistrement diffusé par Reuters au début du mois. La mobilisation est née du rejet d'un projet de loi hongkongais qui devait autoriser les extraditions



PH. &gt; D. C.



## Commentaire

Conversation

Par Fouzia Mahmoudi

Dès l'annonce de sa victoire surprise à l'élection présidentielle américaine de 2016, certains démocrates avaient annoncé leur intention de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour destituer Donald Trump et l'empêcher de terminer son mandat à la Maison-Blanche. Mais les mois et les années ont passé et l'éventualité d'un second mandat du président républicain se fait de plus en plus probable. Les démocrates qui craignent certainement de ne pas être en mesure de remporter la présidentielle de 2020, ont décidé donc de tenter le tout pour le tout et de lancer une procédure de destitution visant Trump. C'est ce qu'a annoncé cette semaine la cheffe des démocrates au Congrès américain, Nancy Pelosi, à l'ouverture d'une mise en accusation solennelle de Donald Trump, soupçonné d'avoir demandé au président ukrainien d'enquêter sur son rival politique Joe Biden. «Les actes du président jusqu'à ce jour ont violé la Constitution», a accusé la présidente démocrate de la Chambre des représentants. «Aujourd'hui, j'annonce que la Chambre des représentants ouvre une enquête officielle en vue d'une procédure de destitution», a-t-elle annoncé. Cette procédure a toutefois peu de chances d'aboutir à la destitution du président américain du fait de la majorité républicaine au Sénat. «Une journée si importante aux Nations unies, tant de travail, tant de succès, et les démocrates ont décidé de tout gâcher avec une nouvelle (...) chasse aux sorcières de caniveau», a tweeté Donald Trump depuis la Trump Tower à New York. À quelque 400 jours de l'élection présidentielle de novembre 2020, déclencher cette procédure, impopulaire dans les sondages et à l'issue très incertaine, représente un pari risqué. Jamais un président n'a été destitué dans l'histoire américaine. Sans même attendre l'annonce officielle, le milliardaire républicain a d'ailleurs jugé qu'une procédure de destitution lui serait bénéfique sur le plan électoral. «Ils disent tous que cela serait positif pour moi lors du scrutin», a-t-il déclaré. Sous pression, le président a annoncé plus tôt dans la journée qu'il acceptait finalement de publier le contenu de sa conversation avec le président ukrainien Volodymyr Zelensky, au cœur de l'affaire. Interrogé plus tard sur les intentions supposées de Nancy Pelosi, il a dit ne «pas avoir entendu» ces informations. «C'est la pire chasse aux sorcières de l'histoire politique», a-t-il commenté, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU. Jugeant «ridicule» la perspective d'une destitution, Donald Trump, 73 ans, accuse les démocrates d'agiter ce spectre par calcul politique. «Ils ne savent pas comment m'arrêter avant l'élection présidentielle de 2020», avait-il tempêté dans la matinée. Reste à savoir si cette mise en accusation des démocrates aboutira effectivement sur une procédure de destitution ou si elle n'est faite que pour discréditer celui qui malgré tous les sondages le donnant perdant possède une solide base d'électeurs capables de créer une fois encore la surprise en 2020.

F. M.

vers la Chine, aujourd'hui entermé. Les revendications se sont considérablement élargies depuis. Les militants pro-démocratie accusent Pékin de s'asseoir sur ses promesses en augmentant son emprise politique sur le petit territoire et en refusant de lui accorder un véritable suffrage universel. Pékin avait accepté le principe du suffrage universel pour l'élection du chef du gouvernement de la région semi-autonome mais n'autorisait que deux ou trois candidats

adoubés par un comité aux ordres du pouvoir à se présenter. Ce projet controversé de réforme électorale est à l'origine du Mouvement des parapluies en 2014.

Des dizaine des manifestants avaient alors réclamé en vain l'instauration d'un vrai suffrage universel en bloquant le cœur financier de la ville pendant des semaines. M. Song a déclaré que la réintroduction de la question du suffrage universel n'est pas à l'ordre du jour car «cela ne

ferait qu'aggraver la situation». Interrogé sur la légitimité des griefs exprimés par les Hongkongais, il a reconnu que Hong Kong avait des «problèmes», mais il a refusé de préciser lesquels. Il a par ailleurs appelé les manifestants pacifiques à prendre leurs distances avec les groupuscules radicaux. Les manifestations hongkongaises ont souvent dégénéré en affrontements violents entre radicaux et forces de l'ordre.

R. C.

Grande-Bretagne

## Rentrée parlementaire électrique après la déroute judiciaire de Boris Johnson

Les députés britanniques ont repris leurs travaux hier vers 11h30 (10h30) dans une atmosphère électrique après l'arrêt historique de la Cour suprême qui a annulé la décision controversée du Premier ministre Boris Johnson de suspendre le Parlement à l'approche du Brexit. Boris Johnson s'exprimera sur cette décision dans l'après-midi à la Chambre des communes, a indiqué sa porte-parole. Suspendu depuis le 10 septembre, le Parlement devait rester jusqu'au 14 octobre, à seulement deux semaines de la date prévue du Brexit, le 31 octobre, une décision entérinée par la reine Elizabeth II sur l'avis de Boris Johnson. Mais la requête du chef du gouvernement conservateur a été jugée «illégal» par la plus haute juridiction du pays. Ce revers cuisant a porté un grave coup à l'autorité du Premier ministre et déclenché de nombreux appels à sa démis-

sion dans les rangs de l'opposition. Nul doute que Boris Johnson, de retour de l'Assemblée générale de l'ONU à New York, affrontera un barrage de critiques à la Chambre. Si elle a été saluée comme une bonne nouvelle pour la démocratie par les adversaires de Boris Johnson, la décision des juges suprêmes a fâché les Brexiters. Comme le ministre des Relations avec la Chambre des communes, Jacob Rees-Mogg, qui a fustigé un «coup d'État constitutionnel», selon les médias britanniques. «Nous ne vous aimons pas !», titre le tabloïd «The Sun» à l'adresse de la présidente de la Cour, Lady Brenda Hale, qui avait livré d'un ton calme un réquisitoire sans concession contre l'ajournement du Parlement. Le journal pro-Brexit dit avoir été bombardé de lettres de lecteurs «en colère». Le «Daily Mail» s'interroge : «Qui gouverne ce pays ?». Et pour le «Daily Telegraph»,

proche des Tories, Boris Johnson est «vu comme le défenseur du peuple contre un establishment déterminé à stopper le Brexit». Le dirigeant conservateur a dit mardi respecter la décision de la Cour suprême, la plus haute instance judiciaire du royaume, même s'il n'est «pas du tout d'accord» avec elle, y voyant également une tentative d'entraver le Brexit. Esquivant les appels à la démission de l'opposition, il compte faire sortir le Royaume-Uni de l'Union européenne «coûte que coûte» le 31 octobre, malgré une loi votée dans l'urgence avant la suspension l'obligeant à demander un délai en l'absence de compromis avec Bruxelles. «Il y a beaucoup de gens qui veulent empêcher ce pays de sortir de l'UE», avait réagi le Premier ministre à New York, réitérant son appel à des élections générales pour sortir son gouvernement minoritaire du borborygme.



Journées cinématographiques de Béjaïa

# «The vice of hope» projeté au public

■ Le public de la cinémathèque de Béjaïa a chaleureusement applaudi, mardi soir, la projection du film «The vice of hope» (Le vice de l'espoir) de l'Italien Edouardo De Angélis, dans la cadre des Rencontres cinématographiques de la ville. Ce film se veut un hymne à la vie, à l'espoir et au courage.

Par Abia Selles

Le film «The vice of hope» (Le vice de l'espoir), de l'Italien Edouardo De Angélis, projeté à la cinémathèque de Béjaïa mardi soir, a résonné tel un hymne à la vie et fait l'effet d'un pied de nez à la fatalité et au renoncement de soi.

L'œuvre, bien qu'enchaînant les scènes mélodramatiques, qui logiquement devaient se terminer sur un drame, chute miraculeusement sur une naissance et des espérances, consacrant la victorieuse troublante de la vie sur la mort.

Elle narre l'histoire de Maria (Pino Turco), qui galère au quotidien à la périphérie de Naples, présenté comme un lieu de non-

droit. Maria est impliquée dans un réseau de prostitution et de trafic de bébés. Elle travaille pour une patronne qui exploite des migrantes africaines, obligées à «faire» des enfants, revendus au terme de leurs grossesses à des parents adoptifs, moyennant de grosses sommes d'argent.

Sa mission consiste à transporter, pour des raisons de discrétion, donc de sécurité, des femmes enceintes d'une rive à une du fleuve Volturno s'y trouvant et à les installer dans des baraquements de fortune pour y accoucher dans l'anonymat. Un emploi qui la mettait à l'abri du besoin élémentaire. Mais elle n'en tirait aucun surplus, allant jusqu'à se prostituer à l'occasion pour joindre les deux bouts.

Malheureusement, elle tombe enceinte à son tour, au grand bonheur de sa patronne, qui y trouve là une opportunité de gagner quelques billets en projetant de vendre, à terme, l'enfant en gestation. Pour contrarier ce projet, Maria s'enfuit. Seulement, faute de moyens et de soutien humain fiable et viable, elle retourne au bercail toute résignée à abandonner son enfant.

Rapidement, cependant, elle se ressaisit et va demander de l'aide à un vieil homme qu'elle sollicite pour qu'il adopte l'enfant, étant convaincue de mourir à l'accouchement. Mais comme par miracle, elle et son enfant se sortent d'affaire. La fin est absolument stupéfiante d'émotion.

Le film a été projeté dans le



cadre des 17<sup>e</sup> Rencontres cinématographiques de Béjaïa.

Il inaugure le retour des Journées du film européen. Le

d'enivoir a été donné mardi par l'ambassadeur d'Italie en Algérie, Pasquale Ferrara.

A. S./APS

Rencontre sur le marché des arts plastiques

## La commercialisation des œuvres artistiques en débat

L'artiste plasticien doit travailler en adéquation avec le champ culturel diversifié pour faire la promotion de son œuvre (rencontre).

Les participants à une rencontre d'étude sur le marché des arts plastiques, mardi à Oran, ont convenu que l'artiste plasticien doit travailler en adéquation avec le champ culturel diversifié et

varié pour faire la promotion de son œuvre.

Le chercheur Baghdad Mohamed a souligné, en marge de cette rencontre organisée au Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC) d'Oran, que pour créer un marché des arts en Algérie, l'artiste ne doit pas agir seul mais dans un champ culturel diversifié

multiple pour promouvoir son œuvre et la développer. Il ne s'agit pas seulement d'exposer les œuvres mais de rassembler les intellectuels autour de l'exposition pour débattre des thèmes et des techniques, a-t-il suggéré.

Le chercheur Hireche du CRASC a soutenu, pour sa part, que la question du marché des arts plastiques en Algérie est un

sujet à débattre, eu égard aux conditions matérielles, politiques et culturelles et aux acteurs qui contribuent à sa réussite.

Le marché des arts plastiques existe en Algérie, mais nécessite la présence de plusieurs éléments importants dont des critiques, des chercheurs, des amateurs de collection et des galeries d'exposition, a-t-il ajout-

té. Cette journée d'étude, qui entre dans le cadre du projet de recherche intitulé «Marché des arts plastiques à Oran : état de lieux», lancé il y a un an et demi, a permis d'étudier la relation entre les arts plastiques et artisanaux. Le marché des arts plastiques emballe seulement les artistes plasticiens et les artisans relevant de la maison d'artisanat de haï Es-sabah (est d'Oran) et la chambre de wilaya d'artisanat et des métiers (CAM).

Cette rencontre a mis la lumière sur la situation du marché de l'artisanat, des espaces de promotion des produits des artisans par la chercheuse Hamida Nassima, le marché des arts plastiques de la ville d'Oran par l'artiste Selka Abdelwahab, en plus d'exposés sur les projets d'embellissement de la ville d'Oran par des artistes plasticiens et le rôle du musée «Ahmed-Zabana».

F. H.

Musique

## Consommation en hausse, mais le piratage est toujours menaçant

La consommation de musique progresse, avec 18 heures hebdomadaires en 2019 contre 17,8 heures en 2018 dans le monde, mais 27 % des consommateurs interrogés avouent des moyens illicites pour l'acquérir ou l'écouter», indique mardi la Fédération internationale de l'édition phonographique (IFPI).

Pour les bonnes nouvelles, l'IFPI relève que «la pratique du streaming audio est répandue dans le monde entier, avec 64 % des personnes interrogées qui déclarent en avoir fait l'usage au cours du mois écoulé, soit une hausse de 7 % par rapport à 2018».

La plus forte progression pour le streaming audio est «celle constatée chez les 35-64 ans», avec 54 % de cette classe d'âge qui l'ont adopté (+8 % par rapport à 2018), poursuit cet organisme qui représente l'industrie de la musique enregistrée dans le monde.

Mais, «27 % des consommateurs interrogés déclarent avoir recouru à des moyens illicites pour acquérir ou écouter de la musique et 23 % ont utilisé des sites de stream ripping, désormais premiers vecteurs de piratage musical», peut-on encore lire dans l'étude.

«Les violations du droit d'auteur restent encore aujourd'hui une menace réelle pour

l'écosystème de la musique», déplore Frances Moore, directrice générale de l'IFPI.

L'étude a été menée auprès «d'un panel d'internautes représentatifs de la population âgée de 16 à 64 ans dans 21 pays», allant de l'Argentine à la France en passant par la Corée du Sud, expose l'IFPI.

Au total, «34 000 internautes ont participé à ce sondage, avec un nombre supérieur de répondants pour les principaux marchés», souligne la Fédération internationale de l'édition phonographique.

L. B.

Prévu du 27 septembre au 18 octobre

## Léonard De Vinci à l'honneur à Alger

Léonard de Vinci sera à l'honneur à Alger lors d'une exposition qui reprendra grandeur nature certaines de ses pièces les plus remarquables, dont la fameuse Mona Lisa. L'exposition aura lieu du 27 septembre au 18 octobre. C'est dans le cadre du 500<sup>e</sup> anniversaire de la mort d'un des plus célèbres per-

sonnages artistiques et culturels jamais connus, à savoir Léonard de Vinci, qu'une exposition de tableaux numériques grandeur nature aura lieu à Alger et mettra en avant ses plus belles et remarquables œuvres. Pour ce faire, l'Ambassade d'Italie ainsi que le Centre culturel italien se sont alliés au

ministère de la Culture algérien et au Palais de la culture d'Alger pour offrir 17 reproductions numériques de l'artiste. C'est d'ailleurs au niveau de ce dernier qu'aura lieu l'exposition. Elle sera visible jusqu'au 18 octobre et sera en entrée libre.

M. K.

Le vernissage est prévu pour le 28 septembre

## Fayçal Bezzaoucha expose ses œuvres à Alger

Une exposition de photographies mettant en scène des danseurs aura lieu à Alger le 28 septembre prochain. Date qui marque le début de l'événement à travers un vernissage où les clichés seront explicités et exposés par l'artiste lui-même, à savoir Fayçal Bezzaoucha.

C'est à la galerie Le Perse qu'aura lieu cette exposition qui promet en originalité. En effet, toute l'âme de la mise en abyme sera explorée à travers cette mise en scène d'un art particulier à travers un autre, à savoir la danse à travers la photographie.

Une discipline et une rigueur qu'a tenté de

capturer Fayçal Bezzaoucha à travers son expérience : des corps dont les mouvements expriment un sentiment et remplissent un espace pour marquer un esprit et définir un message.

Début du vernissage à 18h.

L. B.

### AGEND'ART

Galerie d'arts Le Paon  
(Centre des arts de Riad El Feth)

Jusqu'au 20 octobre :  
Exposition «Convergence»  
de l'artiste Mohamed Krour.

Institut français d'Alger  
Jusqu'au 28 novembre :  
Exposition des plus beaux  
paysages du Sud capturés  
par Oussama Hamdi.

Opéra d'Alger Boualem-  
Bessah (Ouled Fayet,  
Alger)

Dimanche 28 septembre à  
partir de 20h :

«D'une rive à l'autre, entre  
andalou et opéra», un  
concert de Manal Gherbi  
avec l'Orchestre symphonique  
de l'Opéra d'Alger  
sous la direction du maestro  
Amine Kouider.



Ligue 1 algérienne (5<sup>e</sup> journée)

## Favorable aux mal classés

LA CINQUIÈME journée de Ligue 1 algérienne de football, disputée mardi, a été favorable aux mal classés, CS Constantine, Paradou AC et USM Bel-Abbès, ayant enfin remporté leur première victoire de la saison, au moment où le CA Bordj Bou Arréridj a laissé passer une excellente occasion de s'emparer du leadership, après s'être contenté d'un nul à domicile contre l'AS Aïn M'Lila (2-2). Coincés dans les abysses du classement, sans la moindre victoire depuis l'entame de la saison, les mal classés étaient dans l'obligation de réagir ce mardi, à commencer par le Paradou AC, qui était lanterne rouge, avec zéro point au compteur. Les Jaune et Bleu ont ainsi profité de la réception du nouveau promu ASO Chlef pour conjurer le mauvais sort et renouer avec le succès, grâce notamment à leur international Adem Zorgane, auteur de l'unique but de cette rencontre (10'). De leur côté, le CSC et l'USMBA ont fait un peu mieux, en remportant leurs victoires en déplacement, respectivement chez le NC Magra et l'US Biskra, sur le même score (1-2). En revanche, les choses se sont moins bien passées pour le CA Bordj Bou Arréridj, tenu en échec par l'AS Aïn M'Lila (2-2), alors qu'une victoire aurait provisoire-

ment propulsé en tête du classement. Les Criquets se contentent de la deuxième place, derrière le MC Alger, qui de surcroît compte un match en moins, car n'ayant pas encore disputé son grand derby contre l'USM Alger. Autre mauvaise affaire de la journée, la grosse gifle prise par la JS Kabylie contre le CR Belouizdad (0-3), qui a provoqué un envahissement de terrain ayant conduit à un arrêt du match (81'). Cette 5<sup>e</sup> journée avait démarré le dimanche 15 septembre, avec le match avancé MC Oran-MC Alger, ayant tourné finalement à l'avantage du Doyen (2-3), avant de reprendre le lundi 23 septembre, avec le choc NA Hussein Dey - ES Sétif, remporté par les Sang et Or (4-3). Les débats de cette 5<sup>e</sup> journée se clôtureront avec le déroulement de la rencontre mettant aux prises l'USM Alger et la JS Saoura, et dont la date reste encore à programmer. **R.S.**

	Pts	J
1). MCA	10	4
2). CABBA	9	5
3). JSK	7	3
-). CRB	7	3
-). USMA	7	3
-). MCO	7	5
7). USB	6	4
-). NCM	6	5
-). NAHD	6	5
-). ASA M'lila	6	5
11). CSC	5	5
12). JSS	4	3
-). ESS	4	5
-). USMBA	4	5
15). PAC	3	4
16). ASOC	1	4

**Note :** Ce classement ne tient pas compte du résultat du match JS Kabylie - CR Belouizdad (0-3), arrêté à la 81', après l'envahissement du terrain par un groupe de supporters.

### Résultats partiels et classement :

MCO- MCA	2-3
NAHD-ESS	4-3
NCM- CSC	1-2
PAC-ASO	1-0
JSK- CRB	0-3 (Match arrêté à la 81')
CABBA- ASAM	2-2
USB-USMBA	1-2

### A programmer :

USMA-JSS

## Envahissement de terrain à Tizi-Ouzou

LE MATCH JS Kabylie-CR Belouizdad, disputé mardi soir au stade du 1<sup>er</sup>-Novembre (Tizi-Ouzou) pour le compte de la 5<sup>e</sup> journée de Ligue 1 algérienne de football, a été interrompu à la 81<sup>e</sup> minute, consécutivement à l'envahissement de terrain ayant suivi le dernier but du Chabab, surprenant vainqueur en déplacement (0-3). Assommés par une ouverture du score précoce, signée Adel Djerrar (10'), les Canaris n'ont jamais réussi à revenir dans ce match, malgré le soutien indéfectible de leurs supporters. D'où d'ailleurs la frustration de ces derniers, surtout que l'attaquant Hamza Bellahouel a ajouté deux autres buts pour le Chabab (74', 77'), et qui pour eux furent synonymes de coup de grâce. Ainsi, à partir de la 78', plusieurs fans en furie ont commencé défoncer les grilles de protection, avant de pénétrer sur la main courante et de contraindre l'arbitre de la rencontre à arrêter le jeu pendant plusieurs minutes. Réalisant que le calme n'était pas près de revenir, et considérant que les conditions de sécurité n'étaient plus réunies pour que le jeu puisse se poursuivre, M. Gamouh a décidé de mettre fin au débat. Le match devrait néanmoins être homologué en son résultat.

## Championnat arabe de handball (2<sup>e</sup> journée/Gr. A)

### Le GSP perd face à Al-Gharafa

LE GS PÉTROLIERS s'est incliné face à la formation qatarie d'Al-Gharafa sur le score de 31-33 (mi-temps 12-15), mardi à Amman (Jordanie) en match comptant pour la deuxième journée du 35<sup>e</sup> Championnat arabe des clubs de handball messieurs (groupe A). Lors de la première

journée disputée lundi, la formation algérienne avait battu les Saoudiens d'Al-Wehda sur le score de 23-22. A la faveur de son succès, le deuxième en autant de rencontres, Al-Gharafa consolide sa première place du groupe A avec 4 points devant le GS Pétroliers (2 pts).

## Coupe arabe (16<sup>es</sup> de finale-aller) MCA-Dhofar (1-0)

# Le «Doyen» gagne mais ne se rassure pas

■ Le MC Alger a gagné petitement face aux Omanais de Dhofar (1-0) pour son retour en Coupe arabe des clubs de football, mardi soir au stade 5-Juillet (Alger) en 16<sup>es</sup> de finale aller de la compétition.



Le MCA souffrira au match retour

Par Mahfoud M.

La formation qui ne dispute pas les compétitions continentales cette saison, le MCA, mise énormément sur la lucrative Coupe arabe qu'elle avait quittée durant le dernier exercice en quarts de finale, éliminé par les Soudanais d'El-Merrikh, alors entraînés par le Tunisien Yamen Zelfani, l'actuel coach de... Dhofar. Dirigeants, staff technique et joueurs étaient déterminés à remporter une victoire sécurisante avant la manche retour, prévue le 30 septembre à Salalah, ce qui n'a pas été le cas. Ils doivent se contenter d'un seul but d'avance, signé Ayoub Azzi à

la 59<sup>e</sup> minute de jeu, d'une frappe sèche des 25 mètres qui n'a laissé aucune chance au portier adverse Fayez Al Rusheidi. Avant, le club algérois n'avait réussi à se procurer aucune occasion franche de scorer, notamment en première période. La faute à un adversaire bien en place sur le terrain qui a joué en bloc, ce qui a créé d'énormes problèmes aux coéquipiers du capitaine Walid Derrardja. En seconde période, le «Doyen» a eu plus d'occasions et s'est montré plus dangereux et c'est logiquement qu'il a réussi à ouvrir la marque. Mais au lieu de continuer à faire le pressing pour ajouter un second but, les hommes

de Bernard Casoni ont inexplicablement cessé de jouer, donnant l'impression de se contenter de cette victoire étriquée. Ce sont même les Omanais, qui n'ont jamais inquiété l'arrière-garde mouloudienne durant toute la rencontre, qui ont failli remettre les pendules à l'heure à la 90'+2 sur corner, donnant des sueurs froides au gardien Chaâl et ses coéquipiers. Dans une semaine, sur les terres omanaises, le MCA devra sortir le grand jeu pour défendre son maigre acquis et poursuivre l'aventure arabe et Dieu sait que ce ne sera pas facile devant une formation qui tentera de retourner la situation et arracher la qualification. **M. M.**

## Impressions :

**Bernard Casoni (entraîneur MC Alger) :** «Il faut féliciter l'adversaire, ça n'a pas été facile pour nous, je l'avais dit avant et cette équipe de Dhofar l'a démontré ce soir. Ça s'est joué sur un exploit. La pelouse était difficile à jouer, elle est grasse, elle est bosselée, les meilleures conditions n'étaient pas réunies. Je suis très content du résultat, on gagne 1-0, on essaye de proposer du jeu sur un terrain difficile à jouer face à une très bonne

équipe. Ce qui est intéressant, c'est qu'on reste sur une dynamique de victoires. Dans les conditions où nous sommes, je trouve que les joueurs ont été irréprochables.»

**Yamen Zelfani (entraîneur Dhofar) :** «Tous les joueurs ont appliqué mes consignes et je les remercie. Je connais très bien le Mouloudia, on a essayé d'occuper les espaces, mais leur but est venu d'un exploit individuel d'Azzi de loin. Nous avons eu

deux occasions pour égaliser, en vain. Nous avons de grandes ambitions dans cette compétition. Devant le Mouloudia, on ne peut pas ouvrir le jeu, nous l'aurions payé cash. C'est une défaite par 1-0 certes, mais c'est la première manche et il reste une autre à Oman. Nous avons quelques joueurs blessés qu'on tentera de récupérer pour le match retour.»

## Championnats du monde 2019 cadets de judo

### L'EN avec cinq athlètes au Kazakhstan

Cinq judokas (3 Garçons et 2 Filles) représentent l'Algérie aux Championnats du monde cadets, prévus du 25 au 28 septembre 2019 à Almaty (Kazakhstan), suivant la liste finale d'admission, dévoilée lundi par les organisateurs. Il s'agit de Mahdi Abdelatif Boubetra (-55 kg), Areslan Benhaoua (-73 kg) et Mohamed Khadir (-81 kg) chez les garçons, Yassamine Boudjellab et Racha Schahrazed Ramdane chez les filles, qui concourront toutes les deux dans la catégorie des moins de 63 kilos. Les cinq représentants

algériens qui se trouvent sur le lieu de la compétition depuis dimanche sont déjà fixés concernant leurs futurs adversaires, car la pesée et le tirage au sort ont déjà été effectués. Boubetra a été reversé dans la Poule «B» des moins de 55 kilos. Il a été exempté du premier tour et fera donc son entrée en lice directement au deuxième, contre le Japonais Yuma Sato. Benhaoua a été également reversé dans la Poule «B», mais chez les moins de 73 kilos, où il a été exempté du premier tour, tout comme son futur adversaire, le Français

Alexandre Tama. Contrairement à ses compatriotes, Khadir devra entamer la compétition dès le premier tour chez les moins de 81 kilos (Poule «B»), où il sera appelé à défier le Slovaque Samuel Ret. Chez les filles, Chahrazed Ramdane sera opposée à la Polonaise Agata Plaka, alors que Djellab a été exemptée du premier tour, et fera son entrée en lice directement au deuxième tour, contre la gagnante du combat mettant aux prises la Japonaise Airi Yazawa et la Kazakh Diana Telbayeva.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejouralgerie.com>

En décembre à Alger

## Tenue de la 1<sup>re</sup> Conférence internationale sur l'industrie du ciment

LA 1<sup>re</sup> CONFÉRENCE internationale sur l'industrie du ciment en Algérie (SEICA 2019) se tiendra le 22 décembre prochain au Palais des expositions (Pins Maritimes-Alger), a-t-on appris hier auprès des organisateurs.

Placée sous le thème «Cap sur l'export, la logistique et le transport», cette conférence-expo internationale sera organisée et animée par la Confédération des industriels et producteurs algériens (CIPA), le groupe public des services portuaires (SERPORT), la Société nationale d'assurance (SAA), ainsi que le Groupe cimentier Lafarge-Holcim Algérie. Organisée à l'occasion de la foire de la production algérienne (FPA), cette conférence sera l'occasion d'aborder les différents aspects liés au développement de la filière ciment en Algérie, ses opportunités et perspectives d'exportation.

Lors d'un point de presse autour de cet événement, le président de la CIPA, Abdelwahab Ziani, a expliqué que la conférence sera également l'occasion d'évoquer les préoccupations des acteurs de cette filière, à leur tête les voies et moyens pour dynamiser les exportations algériennes du ciment.

Il a, dans ce sens, appelé les autorités à instaurer «un couloir vert» pour faciliter l'acheminement des excédents de la production algérienne vers les marchés étrangers.

Estimant que la filière ciment recèle un «énorme potentiel d'exportation», donc des ressources supplémentaires en devise pour l'économie nationale, M. Ziani a ajouté que plusieurs mesures d'accompagnement, en matière de procédures administratives facilitatrices de transport et de logistique, sont nécessaires pour encourager les producteurs locaux à trouver des débouchés à leur production à l'international. Pour sa part, le directeur de la communication de Lafarge-Holcim Algérie, Serge Dubois, a indiqué que les capacités de production du ciment installées en Algérie avoisinent les 40 millions de tonnes, alors que la demande est autour de 22 millions de tonnes annuellement, précisant que «la production a baissé de 10 à 15 % en raison de la conjoncture économique actuelle». A cet effet, le responsable a précisé que l'objectif des producteurs de ciment en Algérie est de mettre l'excédent des capacités de production algériennes sur les marchés internationaux, notamment ceux de l'Afrique de l'Ouest où le déficit avoisine 17 millions de tonnes

par an, mais également sur le marché national avec de nouvelles méthodes de construction des routes avec du béton. Présent à la conférence, le P-dg du Groupe SERPORT, Djelloul Achour, a réaffirmé le potentiel «majeur» de l'industrie cimentière nationale et ses opportunités à l'export, précisant que quatre ports sont déjà identifiés pour être aménagés et dotés de moyens nécessaires à ce genre d'exportation, notamment les espaces de stockage et les équipements de chargement et de transport, à savoir les ports de Djendjen, Skikda, Annaba et Oran. Soulignant que «les capacités de chargement et de transport doivent être adaptées aux capacités de production», M. Achour a affirmé que son entreprise est «déterminée à accompagner les producteurs à travers ses infrastructures portuaires», précisant que les industriels du ciment bénéficient déjà de 50 % de réduction des frais des prestations portuaires pour permettre à leurs produits d'être plus compétitifs sur le marché international.

Le P-dg de la SAA, Sais Nacer, a également montré la disponibilité de sa compagnie à «jouer pleinement son rôle» dans l'accompagnement des producteurs de ciment en Algérie dans leurs opérations d'exportation de leur production à l'international, notamment à travers ses prestations de services de paiement et d'assurance crédits y afférentes.

Citant l'exemple de l'exportation à crédit, il a évoqué la Compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations (CAGEX), un organisme étatique qui permet d'accompagner les exportateurs en matière d'information, mais également de solvabilité, de garantie et de réassurance de leurs crédits lors de leurs opérations avec des acteurs étrangers.

Hassina B.

## LE POUVOIR D'ACHAT DES ALGÉRIENS



LOUIS

Djalou@hotmail.com

Béjaïa

## 37 accidents de la route enregistrés au mois d'août

■ Pas moins de 37 accidents de la route ont été enregistrés par les différentes unités et sûretés de police de la wilaya de Béjaïa durant le mois dernier, a-t-on appris de la cellule de communication de la sûreté de wilaya.

Par Hocine Cherfa

«**C**es accidents, dont la cause principale reste le facteur humain, ont causé deux décès (mineurs) et 46 blessés», précise notre source. Durant le mois d'août dernier, 1 837 amendes forfaitaires ont été établies par les mêmes services, dont 260 concernent les motards et en majorité pour non-port de casque de sécurité, défaut de papiers et manœuvres dangereuses. Aussi, il est fait état de 124 délits routiers enregistrés dont 66 ont été commis par des motards, en majorité pour défaut d'assurance et de permis de conduire. Dans le même sillage et dans le cadre de

la lutte contre les délits routiers, pas moins de 537 retraits de permis de conduire ont été effectués pour diverses infractions, dont 235 retraits réalisés à l'encontre des motards, en sus de la mise en fourrière de 4 véhicules et 5 motos. Il a également été contrôlé 13 309 véhicules et 637 motos, alors que 12 sorties radars ont été réalisées, au cours desquelles il a été constaté 125 infractions pour excès de vitesse. Aussi, le bilan de la sûreté de wilaya fait état également de 3 620 appels téléphoniques enregistrés par les services techniques de la police sur les numéros 15-48, 17, 104 pour mineurs, dont 630 appels téléphoniques

pour signaler des accidents, crimes et délits au moment de leur déroulement et des atteintes aux biens privés et publics. Pas moins de 2 891 communications téléphoniques ont été enregistrées, en relation aux demandes d'intervention des services de police à travers les quatre coins de la wilaya, des demandes d'informations et d'orientation. Il a été recensé 98 appels téléphoniques concernant des accidents, découvertes de cadavres, en sus d'une communication liée à un kidnapping et/ou disparition de mineur.

H. C.

Alger

## Ouverture du 3<sup>e</sup> Salon médical «Maghreb Health»

L'a 3<sup>e</sup> édition du Salon spécialisé en équipements et solutions médicaux «Maghreb Health» a débuté hier à Alger, avec la participation de 70 marques internationales représentant quelque 20 pays avec pour ambition d'être «une plate-forme régionale et continentale pour l'Algérie dans ce domaine». Cette manifestation, précédemment déclinée sous l'appellation «Algérie Health», ambitionne pour sa 3<sup>e</sup> année consécutive de couvrir la région Maghreb et Afrique, a affirmé, lors d'un point de presse, M. Imadalou, l'un des organisateurs du salon, en collaboration avec la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci). Avec la présence de 70 marques internationales et environ une vingtaine de pays, l'objectif de «Maghreb Health»

est de faire de l'Algérie «une plate-forme régionale et continentale» pour les professionnels de la médecine et de la pharmacie, aussi bien nationaux qu'étrangers, a ajouté le conférencier, précisant la participation de pays comme la Turquie, la Grande-Bretagne, la Tunisie, l'Allemagne et, pour la première fois, le Brésil. Tout en relevant les «ressources et le potentiel» ainsi que le positionnement géographique permettant à l'Algérie d'être le «trait d'union» entre l'Afrique et d'autres pays étrangers, M. Imadalou a estimé «encourageantes» les mesures énoncées dans la loi de finances (LF) 2020, citant notamment la suppression de la règle 49/51 ainsi que les allègements fiscaux promis. Ce qui lui fera dire que «les pouvoirs publics

s'orientent de plus en plus vers l'encouragement des investissements et des partenariats, l'incitation à l'exportation, notamment vers l'Afrique de l'Ouest, l'enjeu étant le développement de plusieurs secteurs importants, dont celui de la santé». Des conférences thématiques et d'actualité sont programmées tout au long de cette manifestation de trois jours, dont celles portant notamment sur la bioéquivalence, qui sera animée, aujourd'hui, par des représentants de Saïdal, ainsi que sur le traitement des déchets hospitaliers et les maladies nosocomiales, présentée par l'Agence nationale des déchets (AND), de même que sur la formation des cadres de la santé aux métiers du futur, etc.

Mahi D.